

La politique linguistique : langue bretonne

L'enquête sociolinguistique a permis de mettre en lumière des données importantes relatives à l'état de la langue bretonne dans la société. La disponibilité de données plus anciennes, notamment les enquêtes par sondage réalisées en 2007 et 1997 ainsi que l'enquête « famille » réalisée par l'INSEE en 1999, permet d'enrichir la compréhension historique des chiffres issus du sondage de 2018 et de mieux comprendre les dynamiques sociolinguistiques. Les principaux enseignements de cette enquête pour ce qui concerne les brittophones sont :

- l'apparente stabilité du nombre (environ 207 000) et du taux de locuteur·rice-s (5,5%) par rapport à 2007 ;
- la baisse du nombre de brittophones effectifs et le vieillissement accéléré de la population locutrice, avec une moyenne d'âge s'établissant à 70 ans contre 63 ans en 2007 et 79% des brittophones âgés de plus de 60 ans ;
- le poids prépondérant de la transmission scolaire de la langue bretonne pour les jeunes générations (90% des 15-24 ans) et de ce fait des compétences en lecture et écriture très élevées (98% des 15-24 ans) ;
- une fréquence et une variété d'usage de la langue beaucoup plus importante pour les 15-24 ans

Ceci confirme que, du strict point de vue démographique, la langue bretonne est dans une situation extrêmement préoccupante pour les deux décennies à venir, avec une disparition prévisible de la grande majorité des locuteur·rice-s actuel·le-s et, au rythme de renouvellement actuel, environ 50 000 locuteurs à l'horizon 2050, mais que les stratégies de transmission aux plus jeunes, si elles sont poursuivies et amplifiées, sont la clé d'une revitalisation de la connaissance et de l'usage social courant du breton. La prise en compte par la Région de la nécessité de soutenir le développement d'une langue moderne, adaptée aux usages sociaux contemporains et répondant aux attentes de toutes les catégories de population, est pleinement cohérente avec cette stratégie de transmission.

Interrogé·e-s par ailleurs sur leur perception de la langue bretonne, les Bretonnes et les Bretons montrent un fort désir de langue bretonne et font preuve d'un attachement très fort à la langue, d'une adhésion à plus de langue bretonne, bien partagés entre les territoires et les générations :

- 34% des personnes interrogées souhaiteraient ou auraient souhaité savoir le breton, avec de faibles différences selon les territoires ;
- 33% souhaiteraient ou auraient souhaité que leurs enfants sachent le breton, en particulier dans les pays littoraux et les pays de Rennes et des Vallons de Vilaine (plus de 35%). Ce souhait est particulièrement fort chez les 15-39 ans (43%) et les habitant·e-s des grandes villes (37%) ;
- l'attachement moyen à la langue bretonne est de 5,3 sur une échelle de 0 à 10, que les personnes soient brittophones (7,6), locutrices du gallo (5,4) ou seulement francophones (5,1) et 29% des personnes interrogées sur pratiquement tous les pays donnent une note d'attachement située entre 8 et 10 ;
- 73% des personnes interrogées souhaitent plus de breton à l'école ; 59% la présence du breton dans les services publics et 73% les panneaux bilingues français-breton ; 55% plus d'émissions en breton à la télévision et à la radio, sans que n'apparaissent de différences territoriales importantes (9 points d'écart entre les départements les plus et moins favorables à l'enseignement, 4 points pour les médias, 11 points pour les services publics et 4 points pour la signalétique.).

Ces taux importants d'opinion favorable au développement de la langue bretonne encouragent tous les acteurs à poursuivre et amplifier la mise en place de politiques linguistiques efficaces. Ils confirment la pertinence des axes stratégiques définis en 2012 par la Région et invitent à amplifier, dans ce cadre, les actions afin de contribuer à la mise en place de conditions favorables à une appropriation de la langue bretonne par tous les habitant·e-s de la Bretagne qui le souhaitent – il ne doit exister ni obligation, ni restriction - dans une perspective inclusive : la politique linguistique régionale doit continuer à s'adresser à chacun·e, quels que soient son origine, son lieu de vie, son âge ou sa catégorie socio-professionnelle ; elle doit continuer à s'adresser à tous et non aux seul·e-s brittophones.

Quatorze ans après l'adoption de la première politique linguistique régionale, qui a donc vu la première reconnaissance symbolique de la co-officialité de la langue bretonne avec la langue française, 6 ans après son actualisation, qui a rappelé cette orientation de principe, l'analyse des attentes de la population bretonne invite la Région à passer d'une co-officialité symbolique à une co-officialité de fait, visible tant dans le soutien aux initiatives des acteurs publics et privés que dans les actions régionales.

L'objectif de la Région est bien de contribuer à la création de la société bilingue qui est souhaitée par les Bretonnes et les Bretons tant pour la Bretagne en général, comme le montrent les chiffres de l'adhésion à plus de breton, que pour eux-mêmes, ainsi que l'illustre le désir de langue bretonne.

La Région propose, dans le cadre de la nouvelle politique en faveur de la langue bretonne qui se concrétisera en 2019, de poursuivre et d'amplifier son action actuelle, de poser des objectifs à atteindre en concertation avec ses partenaires tout en rappelant l'attente d'une différenciation qui libérera ses moyens d'action et la nécessité d'une évolution rapide du cadre juridique actuel, qui persiste à limiter les possibilités de développement de la transmission et de la pratique de la langue bretonne au quotidien.

1. Les conditions du développement de la langue bretonne

1.1. La nécessité d'un cadre juridique

La politique actualisée en 2012 prévoyait que la Région agirait auprès du législateur et du Gouvernement pour obtenir l'inscription de droits opposables en faveur des langues de France dans la Constitution, la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires et l'adoption d'une loi-cadre pour les langues de France.

Avec le soutien de la Région et à l'initiative des député-e-s breton-ne-s notamment, deux propositions de loi répondant à ces engagements ont été adoptées lors de la précédente législature, mais n'ont pas fait l'objet d'une première lecture au Sénat :

- la proposition de loi constitutionnelle n° 1618 visant à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été adoptée en 1ère lecture par l'Assemblée nationale le 28 janvier 2014 ;
- la proposition de loi n°4096 relative à la promotion des langues régionales a été adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture le 31 janvier 2017.

Plusieurs lois adoptées lors de la précédente législature ont néanmoins permis d'intégrer quelques dispositions favorables aux langues régionales dans le corpus législatif :

- la loi n°2013-595 qui reconnaît l'enseignement bilingue et l'enseignement des langues régionales et prévoit qu'il est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage ;
- la loi n°2014-58 qui reconnaît la compétence des régions en matière de promotion des langues régionales ;
- la loi n°2015-991 qui interdit le refus de dérogation scolaire pour l'enseignement public bilingue et rappelle que les compétences en matière de langue régionale sont partagées entre les différents niveaux de collectivités ;
- la loi n°2016-925 qui intègre les œuvres en langues régionales dans les quotas radiophoniques ;
- la loi n°2017-256 qui prohibe les discriminations portant sur la capacité à s'exprimer en une autre langue que le français et lève l'interdiction de traductions des textes officiels en une autre langue que le français.

La situation de la langue bretonne reste juridiquement précaire. Qu'il s'agisse de la place des langues régionales et du breton, en l'occurrence au sein des programmes de l'Education nationale et dans la vie publique, le vote d'un cadre législatif pour sécuriser la situation actuelle est nécessaire. La Région continuera par ailleurs son travail pour obtenir, dans le cadre de la différenciation, les compétences, les capacités réglementaires et les moyens nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de la langue bretonne et aux attentes particulières de la population en ce domaine.

1.2. La gouvernance de la langue bretonne

L'Office public de la langue bretonne (OPLB) est le premier EPCC en France consacré à une langue régionale. L'actualisation de la politique linguistique en 2012 a permis à la Région de renforcer progressivement les moyens et missions de cet établissement, autour de trois axes principaux :

- enrichissement de la langue bretonne et son adaptation aux besoins nouveaux (équipement de la langue) ;
- promotion, coordination et structuration ;
- expertise.

L'OPLB est un partenaire privilégié pour la mise en œuvre de la politique linguistique régionale mais également celles des autres collectivités qui en sont membres ou qui ont signé des conventions en ce sens. Le protocole entre l'OPLB et l'Education nationale pour le développement de l'enseignement bilingue public participe largement de la croissance du nombre de sites bilingues de l'enseignement public depuis 2015.

Il convient de soutenir l'OPLB dans le renforcement de ses missions et de ses moyens pour faire face à des besoins croissants, en particulier sur le numérique en langue bretonne, l'équipement de la langue, le développement de l'enseignement, l'animation et l'observation des politiques publiques dans les territoires. Une concertation pourra être engagée à ce titre avec l'Etat et les Conseils départementaux.

Dans le cadre du Pacte d'avenir et en application de la loi de 2013, une convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne a été signée en décembre 2015 entre la Région, l'Etat (Préfecture de région et Rectorat d'académie), les universités de Rennes 2 et de Bretagne occidentale.

Cette convention prévoit notamment l'accroissement des capacités d'accueil dans à aboutir à 20 000 élèves scolarisés en 2020, selon une programmation des ouvertures dans le cadre d'une carte des pôles révisée tous les deux ans en partenariat entre l'Etat, la Région et les acteurs de l'enseignement bilingue. L'OPLB est chargé par le Rectorat de la préparation des projets d'ouvertures. La convention prévoit également une croissance du nombre de postes bilingues aux différents concours pour aboutir à un taux de 20%. Elle mentionne des actions de développement à mettre en œuvre dans l'enseignement supérieur et la recherche, la formation des adultes, les politiques en faveur de la jeunesse, les médias audiovisuels, le numérique, l'édition, le spectacle vivant en langue bretonne. Enfin des dispositions conventionnelles prévoient la mise en place progressive d'un jalonnement bilingue sur les routes nationales.

Cette convention spécifique a permis plusieurs avancées, notamment dans l'enseignement, mais certains objectifs sont partiellement atteints (40% des objectifs d'ouvertures de classes en 2018 par exemple, une limitation géographique et technique du jalonnement routier). La Région, dans le cadre de la négociation à venir pour le renouvellement de la convention pour la période 2020-2025, sera attentive à la cohérence à atteindre avec les objectifs et attentes qui figureront dans sa nouvelle politique linguistique, compte tenu de l'urgence à faire croître le nombre de locuteurs face à la perspective démographique révélée par l'enquête sociolinguistique. La Région soutiendra un renforcement significatif des objectifs chiffrés à court et moyen termes.

Enfin, pour pouvoir améliorer et coordonner la réponse des pouvoirs publics en Bretagne aux besoins spécifiques de la langue bretonne et aux attentes des habitants, la Région proposera à ses partenaires la création d'une conférence territoriale de la langue bretonne réunissant les cinq départements, la Région des Pays-de-la-Loire, les EPCI, les associations de collectivités, l'OPLB, les établissements publics. Cette conférence territoriale pourra élaborer des stratégies partagées, y compris sur le financement de l'OPLB, et permettra également de mieux coordonner, prioriser et renforcer les actions à mener.

2. La politique régionale de développement de la langue bretonne

2.1 Transmettre la langue bretonne

2.1.1. Développer l'enseignement bilingue et l'enseignement de la langue bretonne

Soutenir l'accès de tou-te-s à l'enseignement bilingue et l'enseignement de la langue bretonne

Enseignement bilingue et immersif

L'actualisation de la politique linguistique en 2012 prévoyait des engagements forts pour répondre aux besoins de développement de l'enseignement bilingue. Si la demande d'obtention du transfert de la gestion de la carte scolaire pour l'enseignement bilingue n'a pas abouti en ces termes, les dispositions nouvelles relatives à la révision partenariale de la carte des pôles dans le cadre de la convention spécifique ont permis de réelles avancées, de même que l'acceptation par l'Académie du principe de développement de l'offre d'enseignement bilingue en fonction des dynamiques territoriales de croissance démographique, qui a levé les blocages persistant jusque-là dans la réponse à la demande sociale, émanant notamment des agglomérations et de la Bretagne orientale. La convention spécifique a également permis la levée des seuils contraints d'ouverture de sites, l'Académie appréciant les opportunités en fonction des caractéristiques de chaque territoire. Enfin, dans l'enseignement public, les engagements de la convention qui sont mis en œuvre par l'Académie ont permis un développement notable de l'offre d'enseignement bilingue au collège, ce qui participe à la résorption de la rupture de continuité entre 1er et 2d degré.

Pour autant, la situation de chacun des trois réseaux d'enseignement bilingue (public, privé) et immersif (Diwan) étant différente et les objectifs d'ouverture de la carte des pôles dans le 1^{er} degré étant partiellement atteints, avec 17 580 élèves bilingues à la rentrée 2018 dans l'académie de Rennes, l'atteinte des objectifs quantitatifs fixés par la convention spécifique (20 000 élèves bilingues) n'est pas acquise. La Région continuera à demander la généralisation progressive de l'enseignement bilingue de la maternelle au lycée sur tout le territoire breton, au choix des élèves et de leurs parents, comme cela est le cas en Corse.

Pour ce qui concerne l'enseignement professionnel et technologique, la demande d'ouverture de filières bilingues portée par la politique linguistique en 2012 n'a pas abouti. Il convient de poursuivre dans la recherche de solutions en ce sens.

La Région soutiendra par ailleurs la demande de la communauté éducative bilingue d'avoir le droit d'enseigner par immersion dans les écoles bilingues publiques et privées, en particulier en maternelle, sachant qu'il est difficile de continuer à se cantonner à la parité horaire, qui ne favorise pas assez la compétence en breton. Plus généralement, la prochaine convention spécifique devra proposer la mise en place d'outils de renforcement de la qualité de la langue (formation initiale et continue des enseignants, matériels et pratiques pédagogiques adaptées aux élèves).

Enfin, la situation de l'enseignement bilingue en Loire-Atlantique est particulièrement préoccupante. Alors que la convention spécifique a permis d'assouplir les conditions d'ouverture et de les envisager avec pragmatisme en région Bretagne. La Région échangera avec les deux Académies sur les moyens d'une meilleure mise en cohérence des cartes de l'enseignement bilingue et des politiques de recrutement des enseignants bilingues en Loire-Atlantique.

Pour ce qui concerne spécifiquement le réseau Diwan, la politique de 2012 demandait à l'Etat la contractualisation des nouveaux sites dès leur ouverture. Une convention signée en décembre 2014 entre les Recteurs des académies de Rennes et de Nantes et Diwan permet désormais une mise sous contrat anticipée des écoles Diwan du 1er degré par création d'annexes, dans un délai de 18 mois au lieu de cinq ans précédemment. Cette mesure n'a cependant pas permis de régler les problèmes majeurs qui se posent aujourd'hui au réseau : arrêt des contrats aidés, versement du forfait scolaire, insuffisance du nombre de postes ouverts au concours. La prochaine convention spécifique devra prendre en compte la spécificité du réseau Diwan. Parallèlement, la Région continuera à soutenir Diwan dans sa recherche d'un statut particulier qui lui permette d'être reconnu pour l'ensemble de ses missions de service public et autorise pleinement les collectivités volontaires à financer ses établissements.

Enfin la Région continuera à appuyer les demandes relatives à la préservation et au développement de la présence de la langue bretonne aux examens nationaux, en particulier au baccalauréat dans le cadre de la réforme de celui-ci.

Enseignement de la langue bretonne

L'initiation à la langue bretonne mise en œuvre dans certaines écoles publiques monolingues finistériennes par le Conseil départemental, avec le soutien de la Région et par convention avec l'Education nationale, n'a pas été étendue à l'ensemble du territoire breton malgré la demande en ce sens formulée par la politique linguistique de 2012. La demande fortement exprimée des Breton-ne-s de voir croître la place du breton à l'école, sur tout le territoire, doit faire l'objet d'une réponse positive et la Région continuera à appuyer le principe d'une généralisation de cette initiation : en l'attente de l'aboutissement de la généralisation de l'enseignement bilingue, *a minima* un enseignement généralisé de la langue, au choix des parents, doit pouvoir être mis en place.

Une réflexion particulière devra par ailleurs être engagée avec l'Education nationale sur l'enseignement de la langue bretonne comme langue vivante dans le second degré, dont la situation est préoccupante en particulier en LV3 : la réforme des enseignements au collège et la réforme à venir du baccalauréat participent d'une limitation de la place du breton en LV3 qui accentue la coupure entre les élèves qui ont eu la chance d'apprendre la langue dès la maternelle dans l'enseignement bilingue et ceux qui le voudraient à l'arrivée dans le 2d degré mais ne le peuvent pas. Cette situation est particulièrement alarmante dans les lycées technologiques, du fait de l'impossibilité pour les élèves des filières autres qu'hôtellerie-restauration de passer l'épreuve de breton en LV3 et de l'absence d'enseignements structurés.

Enseignement supérieur

La Région poursuivra le soutien qu'elle apporte aux Universités pour le renforcement de l'enseignement optionnel de la langue bretonne pour tou-te-s les étudiant-e-s et le développement des options spécifiquement destinées aux futur-e-s enseignant-e-s bilingues. Elle incitera les Universités qui ne participent actuellement pas au dispositif à s'y inscrire, notamment afin de favoriser la diversité des profils des futurs enseignant-e-s du 2d degré, le nombre d'étudiant-e-s en mathématiques ou sciences qui se destinent aux concours du 2d degré étant insuffisant, mais également dans un souci d'équité géographique d'accès à ces options.

La demande de mise en place de licences bilingues français-breton dans des matières non-linguistiques est par ailleurs croissante, compte tenu du développement des cohortes de bacheliers bilingues. La Région poursuivra la négociation engagée avec la communauté universitaire afin d'y aboutir.

Enfin, les projets de recherche ayant pour objet la langue bretonne peuvent être soutenus dans le cadre des Allocations de recherche doctorale (ARED). La Région souhaitant renforcer certains thèmes de recherche précis, elle réserve, dans le cadre de la convention spécifique, deux ARED tous les trois ans à des projets de thèses sur l'un de ces thèmes.

Soutenir la formation et le recrutement des enseignant-e-s

Formation des enseignant-e-s

L'intervention régionale en matière de formation des futurs enseignants bilingues dépend des dispositifs Desk/enseignement et Skoazell. Desk/enseignement est une aide incitative à la formation professionnelle à la langue bretonne, pour les futurs enseignants ou les enseignants monolingues déjà en poste, qui connaît un grand succès (58 aides en 2012, 100 en 2018). Les Départements du Finistère et du Morbihan cofinancent ce dispositif, la Région interviendra à nouveau auprès des autres départements pour les inciter à y prendre part. La formation professionnelle

à la langue bretonne est par ailleurs valorisée sur le plan universitaire, des conventions permettant aux stagiaires d'obtenir des équivalences pour certains modules de licence de breton.

Le nombre d'aides Skoazell en master 1 de préparation à l'enseignement bilingue reste *a contrario* relativement stable depuis sa création en 2009, avec une moyenne annuelle de 30 aides (36 en 2018). Le nombre de demandes est lié chaque année au nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans les instituts universitaires dépendant des trois filières (ESPE pour le public et le 2^d degré, ISFEC pour le privé, Kelenn pour Diwan) or les effectifs inscrits en master 1 à l'ESPE ne progressent pas alors que le nombre de postes ouverts au concours du 1^{er} degré public a considérablement augmenté depuis 2016, dans le cadre de l'application des objectifs quantitatifs fixés par la convention spécifique : en 2017-18, 14 étudiant-e-s étaient inscrit-e-s en master 1 premier degré à l'ESPE, pour 35 places au concours, tandis que 16 étudiant-e-s étaient inscrit-e-s à Kelenn pour 7 places au concours Diwan. Une réflexion spécifique sera engagée avec l'Académie, dans le cadre de la réforme des ESPE annoncée par le Ministère, pour renforcer l'attractivité de cette formation de manière à accroître le nombre de candidat-e-s et renforcer leurs compétences linguistiques. Par ailleurs, proposition sera faite à l'Académie d'intégrer au master monolingue une initiation à la langue bretonne et une information sur les moyens et enjeux de l'enseignement bilingue français-breton. Enfin la demande de Kelenn de pouvoir disposer d'un master de préparation au concours bilingue du 2^d degré (CAFEP) sera soutenue.

Recrutement des enseignant-e-s

La croissance du nombre de postes au concours public du 1^{er} degré, engagement fort de la convention spécifique, a permis de progresser dans la constitution d'un vivier d'enseignant-e-s, essentiel à la poursuite du développement des ouvertures de classes. Des difficultés subsistent pour ce qui concerne le nombre de postes ouverts au concours Diwan et tant ce dernier que l'enseignement privé catholique ne bénéficient toujours pas d'un concours interne. La Région soutiendra la demande en ce sens.

Pour le second degré, et alors que la convention spécifique a permis de considérablement élargir l'offre d'enseignement en collège depuis 2016, le nombre de postes aux CAPES et CAFEP, déterminés au niveau national, est insuffisant et l'Education nationale ne dispose pas des ressources tant pour les ouvertures que pour progresser dans la voie de la parité horaire. Une négociation avec le Ministère devra être engagée sur le nombre de postes, mais également sur l'architecture de ces concours : le CAPES/CAFEP bivalent ouvert doit être précisé (breton-histoire, breton-mathématiques...) afin de pouvoir programmer le développement du 2^d degré dans de bonnes conditions et il doit être complété par un CAPES monovalent langue bretonne – ce qui permettrait de disposer des ressources humaines nécessaires à la relance de l'enseignement optionnel. Enfin, la nouvelle agrégation « langues de France » a permis pour la première fois en 2018 à un enseignant de devenir agrégé en langue bretonne. Le nombre de postes – un tous les 2 ou 3 ans pour le breton – est cependant insuffisant et la Région appuiera auprès du Ministère la demande d'au moins un poste par an à l'agrégation.

Accompagner les besoins pédagogiques

La Région et l'Académie poursuivent depuis plusieurs années une politique partenariale de production de ressources pédagogiques – gratuites pour les enseignants et les élèves – en soutenant TES, service dédié de Canopé. Cette politique sera poursuivie et une réflexion sera engagée sur l'innovation pédagogique en matière d'apprentissage de la langue bretonne, notamment pour le second degré :

- création ou renouvellement du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement de la langue bretonne en collège et lycée ;
- développement d'outils numériques destinés à l'apprentissage individuel de la langue bretonne adaptés aux jeunes.

Dans le cadre du soutien aux projets pédagogiques des lycées, la Région pourra inciter à la mise en place d'initiations à la langue bretonne dans le cadre d'activités sportives ou culturelles, intergénérationnelles, d'échanges avec des bryttophones adultes ou entre filières monolingues et filières bilingues/immersives. Dans le cadre de la conférence territoriale de la langue bretonne, un travail partenarial pourra être engagé avec les Départements et les représentants du bloc communal pour la prise en compte de projets pédagogiques en/sur la langue bretonne dans les collèges et le primaire, sur le modèle de Karta.

La Région relayera la demande exprimée par le Conseil régional des jeunes sur la prise en compte, dans les lycées privés, d'une signalétique bilingue.

2.1.2. Développer la formation pour adultes

La formation professionnelle et personnelle des adultes constitue un axe important de la stratégie régionale de transmission de la langue bretonne, contribuant au renouvellement du nombre de locuteurs et à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d'emploi qui exigent la connaissance de la langue. Regroupés au sein de Deskiñ d'an Oadourien (DAO), les acteurs de la formation ont élaboré un plan

pluriannuel de développement avec pour objectif de pouvoir former 5 000 brittenne et bretonne en 2030.

La formation professionnelle

La Région engagera une réflexion sur les moyens qui pourront être mis en œuvre pour diversifier les financements des formations professionnelles à la langue bretonne, avec pour objectif d'assurer une progression annuelle constante du nombre de stages de 6 et 3 mois, voie privilégiée pour former rapidement et efficacement des brittenne et bretonne complets. Une revalorisation du financement des formations de 6 mois sera également étudiée, le dispositif actuel n'étant pas suffisamment adapté aux contraintes qui pèsent sur les centres de formation professionnelle.

Le travail de coordination de l'action de ces centres sera poursuivi, les évolutions structurelles intervenues depuis 2012 ayant permis d'améliorer la couverture géographique des formations, dans un souci de rapprochement avec les usagers, en particulier les demandeurs d'emploi. Les démarches engagées pour l'amélioration du niveau de langue des enseignants et stagiaires, la création et le renouvellement des ressources pédagogiques ainsi que le renforcement du conseil pédagogique pourront être soutenues.

Le soutien au Diplôme de compétences en langue bretonne (DCL) sera poursuivi, les objectifs fixés en 2012 (300 candidats par an) ayant été atteints dès 2015.

Au-delà de la formation professionnelle à la langue bretonne, l'intégration de modules d'initiation ou d'apprentissage de la langue dans l'ensemble des dispositifs régionaux de formation sera progressivement étendue, en ciblant en priorité les formations aux métiers des secteurs de la petite enfance, des services à la personne, du sanitaire et social. Les initiatives permettant de développer de nouvelles formations liées aux évolutions des métiers brittenne et bretonne (interprétariat et traduction, médias audiovisuels, formateurs pour adultes...) seront soutenues.

La formation personnelle

Les outils de la formation personnelle à la langue bretonne (cours du soir, cours sur le lieu de travail, stages courts) doivent s'adapter aux nouvelles demandes pédagogiques, notamment liées aux évolutions des rythmes de vie et au développement de la formation à distance. Les formations personnelles hybrides, alliant cours du soir sur une base hebdomadaire et stages courts intensifs, peuvent être une réponse aux besoins de certains apprenants qui souhaitent acquérir rapidement les compétences en langue bretonne mais ne peuvent matériellement pas suivre une formation professionnelle. Par ailleurs, de plus en plus d'apprenants souhaitent avoir accès à des formations personnelles « sur-mesure », adaptées à leurs profils professionnels ou personnels, notamment en formation à distance. Une réflexion sera engagée, au sein de la conférence territoriale de la langue bretonne, sur le maillage territorial de la formation personnelle et sur des dispositifs de financement adaptés à chaque territoire et type de formation.

2.1.3. Favoriser la transmission familiale et préscolaire

Si la relance de la transmission familiale est un objectif à atteindre dans le cadre de la stratégie globale de réappropriation de la langue bretonne, le nombre et le taux actuels de jeunes brittenne et bretonne en âge d'être parents de très jeunes enfants est trop réduit pour que son impact soit encore significatif. La Région poursuivra par conséquent son soutien actif aux fédérations d'associations qui promeuvent, coordonnent, aident les initiatives locales d'accueil collectif de la petite enfance en langue bretonne, qu'il s'agisse des crèches immersives, bilingues ou des réseaux d'assistant-e-s maternel-le-s. Une réflexion approfondie devra être engagée au sein de la conférence territoriale de la langue bretonne sur les expériences en cours - notamment les crèches immersives - et leur reproductibilité sur l'ensemble du territoire breton ainsi que sur l'information des jeunes parents et futurs parents sur l'intérêt de la transmission préscolaire du breton et de l'enseignement bilingue.

La Région a mis en place en 2013 le dispositif Desk/petite enfance sur le modèle de Desk/enseignement. Comme ce dernier, il connaît un succès grandissant. En 2018, 35 aides Desk/petite enfance ont été accordées et la Région pérennisera ce dispositif qui permet d'inciter des professionnel-le-s de la petite enfance à apprendre la langue bretonne dans la perspective d'une insertion durable dans l'emploi et permet ainsi de mieux répondre aux besoins, certains postes en crèches bilingues, par exemple, étant difficiles à pourvoir.

2.2 Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

2.2.1. Appuyer la sensibilisation, la pratique, la connaissance et la diffusion linguistiques

La sensibilisation et la pratique

La politique linguistique actualisée en 2012 insistait sur la nécessité de mettre en place une communication large à destination du grand public sur l'intérêt de l'enseignement bilingue et de l'enseignement de la langue bretonne ainsi que sur la formation à la langue bretonne à destination des adultes. La cible des 16-30 ans était tout particulièrement identifiée pour cette communication.

De nombreuses initiatives en ce sens sont menées par les partenaires de la Région, au premier rang desquels l'OPLB. Il convient de poursuivre et d'amplifier ces campagnes de communication sur la langue bretonne et le bilinguisme auprès de l'ensemble des Bretonnes et des Bretons qui n'ont aucun rapport avec la langue et de soutenir l'organisation de modules de sensibilisation, d'initiation ou formations courtes à la langue bretonne pour tous les publics, en privilégiant particulièrement les 16-30 ans et les 30-40 ans, via une communication numérique et dans les médias qui touche ces générations (notamment les médias imprimés et numériques présents dans les réseaux de transport). Une communication spécifique incitant les brittophones à pratiquer la langue en toutes circonstances pourra également être organisée, en ciblant en priorité les jeunes post-bac qui ne pratiquent pas assez le breton entre eux.

La connaissance

L'enquête sociolinguistique menée en 2018 a fourni des données précieuses pour la connaissance de l'état de la langue bretonne et des attentes de la population relatives à sa transmission et à sa présence dans la vie de tous les jours. Pour la première fois, le maillage par pays a permis de dresser une cartographie précise de la connaissance, de la pratique et des attentes, directement utilisable par l'ensemble des niveaux de décision. Dans le cadre de la conférence territoriale de la langue bretonne, il sera proposé aux autres partenaires de la Région de renouveler régulièrement cette étude avec une déclinaison par EPCI.

La diffusion

Compte tenu des enseignements de l'enquête sociolinguistique sur le souhait de présence de la langue bretonne dans les services publics et le souhait de voir généralisée une signalétique spécifique, une action adaptée de l'ensemble des pouvoirs publics est nécessaire afin d'améliorer la diffusion de la langue dans l'espace public, qui permet de :

- favoriser l'utilisation de la langue dans tous les contextes sociaux par les locuteur·rice·s ;
- susciter la curiosité des non-brittophones vis-à-vis de la langue et participer à l'envie d'apprendre ;
- donner à tous les citoyen·ne·s l'accès à un vocabulaire de base ;
- façonner positivement l'image du territoire breton.

Une stratégie globale de déploiement d'un jalonnement routier bilingue homogène et de signalétiques publiques bilingues adaptées à chaque secteur d'activité et chaque niveau de collectivité sera proposée à la conférence territoriale de la langue bretonne afin de pouvoir progressivement faire bénéficier la population du même niveau de services, correspondant à ses attentes. Parallèlement, les échanges avec l'Etat seront amplifiés pour parvenir à un déploiement cohérent du jalonnement routier bilingue français-breton sur la voirie nationale en Bretagne. Les supports imprimés sonores et numériques feront aussi l'objet d'un travail spécifique pour accroître la présence de la langue bretonne dans le quotidien.

2.2.2. Assurer une présence territoriale

Les Ententes de pays

Les Ententes de pays sont des structures associatives fédérant, à l'échelle des pays culturels ou pays Voynet, EPCI..., les associations sectorielles intervenant sur les questions culturelles, patrimoniales, linguistiques, etc. Certaines animent des lieux d'accueil (Tiez ar Vro), toutes sont de tailles et de missions variables. La Région soutient le fonctionnement et les activités des Ententes disposant d'au moins un·e salarié·e. La mise en place, prévue par la politique linguistique, d'une structuration de l'action des Ententes en faveur de la langue bretonne est en cours d'aboutissement à fin 2018, de même que la création d'une Semaine du Breton en 2013, devenue Mois du Breton en 2017 suite au succès rencontré.

La Région souhaite renforcer l'action des Ententes de pays en faveur de la langue bretonne en faisant évoluer les modalités de son soutien annuel aux Ententes professionnalisées selon des critères qui prendront en compte les actions, activités et projets innovants favorisant la diffusion et la pratique de la langue bretonne auprès des

habitant-e-s. Une concertation sera engagée avec les Ententes sur ces évolutions, conférence territoriale de la langue bretonne de reconnaître le rôle des Ententes dans l'animation culturelle des territoires et d'aboutir à une mise en synergie des soutiens départementaux, intercommunaux et communaux pour leur fonctionnement et leurs activités.

Les activités destinées à la jeunesse

La Région poursuivra ses politiques de soutien aux loisirs-jeunesse en langue bretonne et à la formation des animateur-ric-e-s et directeur-ric-e-s de structures d'accueil en breton. Elle renforcera ses échanges avec l'Etat sur la mise en œuvre des orientations de la convention spécifique qui relèvent des compétences de ce dernier : encadrement sportif brittophone, dispositif d'éducation/formation des enfants et adolescent-e-s brittophones à la pratique d'internet et des réseaux sociaux et développement des centres de loisirs sans hébergement en breton.

Par ailleurs, la Région étudiera la possibilité, en lien avec les plateformes de financement participatif, de lancer un appel à projets annuel à destination de la jeunesse pour soutenir les initiatives en et pour la langue bretonne.

2.2.3. Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias

La radio

La politique linguistique actualisée en 2012 insistait sur la volonté régionale de voir l'intégralité du territoire breton couverte par des radios brittophones. Les évolutions du paysage radiophonique n'ont pas permis jusqu'alors la concrétisation de cet objectif, cependant Radio Kerne, basée en Cornouaille, a pu obtenir du CSA l'autorisation d'émettre sur le secteur de Nantes dans le cadre de l'appel à fréquences pour le déploiement de la radio numérique terrestre (RNT). Début 2019, pour la première fois hors du territoire habituel des radios brittophones, des auditeur-ric-e-s pourront bénéficier d'une nouvelle fréquence intégralement en langue bretonne, avec le soutien actif de la Région. Le déploiement de la RNT devrait ensuite progressivement s'étendre à d'autres agglomérations bretonnes et la Région poursuivra son soutien aux initiatives comparables.

Depuis 2012, la Région a par ailleurs adapté son soutien aux quatre radios associatives en langue bretonne ou bilingues, par la mise en place d'un dispositif de financement lié à l'atteinte de critères relatifs à la qualité et la diversité des programmes, à la qualité de la langue employée, au souci de toucher les jeunes. D'autre part, elle a intégré en 2015 à l'enveloppe du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) la possibilité de financer la production de fictions radiophoniques. Ce dispositif rencontre un succès : depuis 2017, deux productions de fictions sont soutenues chaque année, participant à la variété des programmes offerts aux auditeur-ric-e-s et à la diffusion d'œuvres de haute qualité.

La Région maintient sa demande de création par Radio-France d'une radio de service public émettant en langue bretonne sur toute la Bretagne. Au-delà de la question de la diffusion de contenus en breton pour tou-te-s les brittophones, il s'agit également de disposer d'un média qui permette de diffuser informations et contenus culturels variés, dans une perspective régionale et à destination de tous les publics. En l'attente de la mise en place d'une telle radio, la Région échangera avec Radio-France sur le renforcement de la place de la langue bretonne sur les radios du réseau France Bleu, avec définition de volumes horaires minimum et des types d'émissions devant être disponibles en breton.

La télévision et le cinéma

Depuis 2012, la Région poursuit son soutien à la structuration du paysage audiovisuel en langue bretonne, qu'il s'agisse de la diffusion, du doublage, de la production et de la coproduction de contenus. La place de la langue bretonne a ainsi été renforcée dans le Contrat d'objectifs et de moyens qui lie les trois télévisions locales, France 3 Bretagne et Brezhoweb. La Région reste attentive au renforcement des démarches de coproduction permettant de multiplier les supports de diffusion, de toucher des publics variés, de mutualiser les moyens de communication sur les programmes.

La Région réitère par ailleurs son soutien à la demande de création d'une chaîne de télévision bilingue de service public par France-Télévisions, sur le modèle de la chaîne Via Stella en Corse. Une telle chaîne devrait être disponible via la TNT sur l'ensemble du territoire breton mais également comporter une forte dimension numérique, avec des déclinaisons adaptées à tous les publics, y compris par la mise en place d'un service de vidéo à la demande par abonnement permettant de dynamiser la création de fictions et de documentaires ainsi que la création d'outils performants de visionnage des contenus sur supports mobiles.

Le rôle de Daoulagad Breizh pour la diffusion de créations en langue bretonne, l'éducation à l'image des élèves bilingues et l'émergence de nouveaux talents (réalisateur-ric-e-s, scénaristes...) en langue bretonne sera conforté. L'aide à l'initiation à la vidéo en langue bretonne dans les établissements scolaires sera poursuivie.

Dans le cadre du soutien qu'elle apporte aux productions de flux *via* le FALB, améliorer ou faire évoluer les œuvres afin de répondre aux attentes nouvelles des publics. Pour ce qui concerne les fictions unitaires, outre les aides possibles au titre du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle, la Région a ouvert la possibilité aux court-métrages en langue bretonne de bénéficier éventuellement d'une aide au titre du Fonds audiovisuel régional, ce qui a permis à plusieurs projets de créations d'aboutir depuis 2017. Afin de répondre à l'appétit croissant de fictions en langue bretonne, la Région lancera par ailleurs en 2019, en partenariat avec les télévisions, un dispositif de soutien à l'écriture de séries de fictions courtes.

Une réflexion sera lancée sur les moyens de développer la production de produits audiovisuels favorisant l'apprentissage de la langue bretonne de façon ludique (films et séries de fiction et d'animation en format court). De même, une stratégie de développement des captations audiovisuelles d'événements sportifs - en particulier pour les sports fédérateurs auprès des 15-40 ans - permettant de diffuser des contenus en langue bretonne pourrait être mise en place. Enfin l'Etat sera sollicité sur l'amélioration du financement des productions de flux en breton.

Le numérique

L'ensemble des acteurs de la promotion de la langue bretonne sont attachés au développement de la place de cette dernière sur Internet et dans les nouvelles technologies. Une stratégie globale sera élaborée pour :

- améliorer la traduction automatique de la et en langue bretonne ;
- soutenir la réalisation de la reconnaissance vocale de la langue bretonne (SMS, courriels, GPS) et, en lien avec la synthèse vocale en cours, aider au développement d'interfaces et contenus en breton sur les objets connectés ;
- obtenir des GAFAM la possibilité de traduire en breton les logiciels et services les plus importants sur tous les supports et mettre à jour ces traductions, soutenir le développement de ces traductions sur les portails indépendants ;
- soutenir la création et renforcer le développement de jeux vidéo tous publics produits ou doublés en breton ;
- améliorer la diffusion des contenus culturels en breton – notamment audiovisuels – vers le grand public *via* une ou des plateformes ou chaînes web, en particulier auprès des 15-40 ans ;
- renforcer la place de la langue bretonne sur les réseaux sociaux ;
- encourager le passage de la presse en langue bretonne à la presse en ligne et inciter la presse en ligne monolingue à développer des contenus en langue bretonne.

2.2.4. Développer l'édition

L'édition en langue bretonne connaît une progression régulière depuis 2010. La Région soutient depuis plusieurs années la production éditoriale en :

- finançant le fonctionnement des éditeurs associatifs en langue bretonne les plus importants et de leur fédération ;
- soutenant l'impression des revues littéraires ;
- finançant l'impression des ouvrages en breton ou bilingue ou, au choix des éditeurs, le programme éditorial ou le projet éditorial exceptionnel.

La Région a complété ces dispositifs en créant en 2012 une aide à la traduction d'œuvres du patrimoine littéraire mondial (29 ouvrages soutenus depuis sa création) qui participe de la diversification du lectorat en langue bretonne et de la professionnalisation des auteur·e-s, dont certain·e-s sont également traducteur·rice-s. Une réflexion sera engagée sur le renforcement de cette dernière dimension par l'adaptation du dispositif de soutien aux résidences d'auteur·e-s aux spécificités de l'autorat en langue bretonne. Par ailleurs, une réflexion sera engagée sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer l'édition en breton d'œuvres non-littéraires (sciences, techniques, guides pratiques, loisirs, etc.)

Pour ce qui concerne la diffusion des ouvrages, la politique linguistique actualisée en 2012 prévoyait une amélioration de la diffusion et de la promotion des œuvres, en particulier dans le cadre de la lecture publique. L'EPCC Livre et lecture mène depuis plusieurs années une politique volontariste dans ce domaine, s'étant notamment traduite par un important travail d'information auprès des réseaux de bibliothèque et de médiathèques ainsi que la création, avec le soutien régional, du portail web Lenn, déclinaison d'Electre pour la langue bretonne, accessible gratuitement à tou-te-s. Le chantier d'amélioration de Lenn sera poursuivi et les moyens de Livre et lecture affectés à la littérature en breton seront confortés.

2.2.5. Encourager les pratiques culturelles

La Région mène une politique volontariste de soutien aux pratiques théâtrales en langue bretonne, qui sont d'excellents vecteurs de diffusion de la langue et participent de l'amélioration des compétences linguistiques, en particulier auprès des apprenant·e-s et des jeunes. Sont ainsi soutenus pour leur fonctionnement et leurs activités la

fédération du théâtre en breton C'hoariva et les troupes professionnelles. En 2010-2011, 595 heures en 2016-2017). Enfin, pour tenir compte des besoins des nombreuses troupes amatrices qui irriguent le territoire, un dispositif de soutien à la création de pièces de théâtre a été élaboré en 2017, qui permet de cofinancer une partie des coûts en matériels pour ces créations mais également de soutenir l'amélioration de la qualité par le soutien aux prestations professionnelles de mise en scène.

Les besoins de structuration restent néanmoins importants et une réflexion sera engagée sur les moyens de :

- favoriser l'écriture de nouvelles pièces ;
- former à la mise en scène ;
- former une nouvelle génération de professionnels, aptes notamment à intervenir dans les écoles dans le cadre de Skol C'hoariva ;
- créer une académie du théâtre en breton dotée d'un lieu afin de créer des pièces, les répéter et de former les équipes. Ce lieu permettrait de favoriser la rencontre entre les différentes disciplines artistiques.

Enfin, afin de favoriser la diffusion des pièces, il sera envisagé d'introduire, dans les clauses de financement du fonctionnement des salles de spectacle, une clause de diffusion d'au moins une représentation en breton par an, disposition complémentaire de l'engagement pris par l'État dans la convention spécifique de rester attentif à ce que le cahier des charges des structures bénéficiant d'un label national, lorsque cela apparaît pertinent au regard du projet artistique, inclue des objectifs de promotion et de valorisation de la langue bretonne.

2.3 Développer la place de la langue bretonne dans l'institution régionale

2.3.1. Renforcer la place du breton dans le fonctionnement et la communication de la Région

La Région mène depuis 2004 une action ambitieuse de développement de la présence de la langue bretonne dans son fonctionnement et sa communication, action renforcée par les dispositions de l'actualisation de la politique linguistique en 2012, comprenant la « Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région ». Cette dernière aura vocation à être actualisée en lien avec les attentes de la population et la nouvelle dynamique engagée par cette nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne.

Des modules de formation personnelle et un soutien à la formation personnelle et professionnelle des agent-e-s ont ainsi été mis en place, dans le cadre du plan de formation. Une réflexion sera engagée sur les possibles évolutions de ces différents dispositifs de manière à accroître le nombre de personnes bénéficiant d'un apprentissage efficace de la langue bretonne et de mieux diffuser auprès de tou-te-s des éléments relevant de l'initiation aux bases du breton.

Conformément aux orientations de la politique linguistique, la signalétique intérieure et extérieure des bâtiments régionaux prend en compte progressivement et systématiquement le bilinguisme paritaire français-breton, tout comme le jalonnement des voies navigables, des ports, la signalétique extérieure et intérieure des lycées publics et IFSI. Cette politique doit être poursuivie, avec une attention particulière à la qualité du bilinguisme de la signalétique des espaces et bâtiments régionaux dont la gestion est confiée à des opérateurs tiers.

La langue bretonne est également prise en compte dans la communication (stands, affiches, publication). La Région lancera une démarche de généralisation progressive du bilinguisme paritaire français-breton sur les affiches, les stands, les campagnes régionales de promotion, les publications papier, etc. Une réflexion particulière sera menée sur la communication numérique, les nouveaux outils devant progressivement tendre au meilleur bilinguisme possible. Par ailleurs l'affichage par les bénéficiaires des aides régionales de la mention du concours de la Région devra tendre au bilinguisme.

Enfin, la Région renforcera sa communication sur la langue bretonne, ses réalisations et son action en ce domaine.

2.3.2. Renforcer la prise en compte de la langue bretonne dans les politiques régionales

L'actualisation de la politique linguistique en 2012 prévoyait la prise en compte de l'utilisation de la langue bretonne dans les conventions de financement des organismes pour lesquels la Région est le principal contributeur. Ce chantier engagé doit être poursuivi.

Ainsi, dans le domaine des transports, un travail spécifique sera engagé en lien avec les nouvelles compétences régionales.

Dans le domaine de l'innovation numérique, la Région engagera une réflexion sur des soutiens spécifiques à la prise en compte de la langue bretonne dans la réalisation d'interfaces, la production et la mise à jour de contenus.

Dans le domaine économique, un travail partenarial sera engagé avec les réseaux d'entreprises pour le développement de la présence de la langue bretonne sur le packaging des produits bretons ainsi que la signalétique bilingue des bâtiments d'entreprises, en particulier dans le secteur du tourisme.

Dans le domaine sportif, les bénéficiaires des aides régionales seront incités à généraliser la signalétique bilingue des équipements et la communication bilingue français-breton, tout particulièrement lors des grands événements sportifs fédérateurs.

Dans le domaine patrimonial, les conventions de financement intégreront le bilinguisme systématique de la signalétique des espaces naturels ainsi que du patrimoine bâti.

Dans le domaine culturel, les conventions de financement des structures et organisateurs de manifestations culturelles prévoiront le bilinguisme de la signalétique, des supports et des actions de communication.